



Compte rendu du CHSCT du 15/05/2020

Sécurisation des sites :

Le directeur a indiqué que « la labellisation des locaux du département » était en cours depuis le début de semaine :

- les plans de prévention des risques par service sont en cours d'établissement et seront remis aux représentants du personnel rapidement;
- l'affichage est également en cours : sur le site de Camille Baynac, il est fait ; à la DDFiP, il sera fin dans l'après midi et sur les autres sites, il sera effectif la semaine prochaine.
- les travaux de mesure pour l'espace entre les bureaux sont quasiment terminés sur l'ensemble des sites. Des cloisons amovibles en plexiglas ont été commandées et seront disponibles si besoin.
- la création d'un sens de circulation ne sera pas réalisé partout car cela n'est pas forcément nécessaire ni de bon sens pour certains services : par contre, sur les sites de Château Chinon au SPL et à Decize, il devrait être instauré.
- un kit de matériel de prévention a été donné ou va l'être la semaine prochaine à chaque chef de service qui est chargé de le distribuer à ses agents comprenant : du gel, des lingettes, des gants, des masques, des sacs poubelle, de l'essuie-tout, des affiches sur les gestes barrières et autres consignes.
- Des poubelles à pédale sont en commande pour mettre dans les toilettes. 7 colonnes distributrices de gel ont été également commandées pour les positionner à l'entrée des sites.
- le ménage : à partir de lundi 11 mai, les sols doivent être lavés obligatoirement et quotidiennement. En milieu occupé, les agents doivent sortir et les locaux être aérés pendant leur absence.
- -les espaces de convivialité ne sont pas interdits mais les règles de sécurité doivent être respectées.

Le directeur maintien que la reprise des agents doit rester progressive et qu'elle reste sous le contrôle de la direction.

Aujourd'hui 103 agents ont travaillé en présentiel dans les sites du département.

Il envisage un retour plus massif à partir du 25 mai dès lors que les plans de prévention seront finalisés pour tous les sites et services.

Il a obtenu une dotation supplémentaire de 17 ordinateurs portables : 13 sont livrés cette après midi et 4 lundi prochain. De même, 5 smartphones ont été attribués aux agents.

Déclinaison au plan local de l'ordonnance du 15 avril 2020 sur les jours de congé et ARTT :

Le directeur nous réaffirme que c'est un sujet délicat, prégnant et pas anodin. Toutefois, cette ordonnance existe et il doit l'appliquer.

Les principes retenus par la direction sont les suivants :

- 1) Prise en compte de la situation des agents arrêtée au 11 mai 2020 : car c'est la date du déconfinement et par conséquent, des agents sont revenus dans les services.

Pour la période 1 du 16 mars au 16 avril : 23 jours de travail
pour la période 2 du 17 avril au 11 mai : 15 jours de travail
Les pointages continuent d'être suspendus jusqu'au 29 mai.
Le directeur nous a dit qu'il n'y aura pas de « période 3, ensuite on en parle plus, c'est derrière nous ».

- 2) Chaque agent concerné par la retenue de congé recevra un message comprenant le détail du calcul du décompte des jours qui lui sera prélevé .
- 3) C'est le service RH qui posera les congés prélevés de manière rétroactive (en tout cas avant le 30/04) afin de ne pas faire perdre les jours de fractionnement aux agents.
- 4) Tous les agents positionnés en ASA 030 « autorisations spéciales d'absence : contrainte particulière » (garde d'enfants, santé fragile, quatorzaine, PCA hors roulement et hors PCA) auront une retenue de jours de congé.
La direction déduira les congés posés par les agents sur les deux périodes.
Dans notre département, le calcul porte sur 284 agents ; en sont exclus les agents qui sont partis en retraite sur la période ainsi que les agents « berkanis ».

Le directeur n'a toujours pas d'explication mathématique concernant le nombre de 10 jours retenus, au maximum, pour la période.

Les représentants du personnel vous invitent à signaler à votre chef de service toute anomalie dans la gestion de vos absences ainsi que de votre inscription à des e-formation, ou participation à des audio-conférences ou toutes autres activités professionnelles, durant cette période.